

Faillite Personnelle

Vos questions fréquentes, avec réponses.



Nous avons répondu aux questions courantes que vous pourriez avoir après avoir déposé votre faillite. Veuillez lire ce document. Si vous avez encore des questions après avoir lu ce document, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'administration des faillites.

Les questions incluent :

- Pourquoi les créanciers me contactent-ils encore?
- Après l'ouverture d'une procédure de faillite, combien de temps faudra-t-il pour suspendre la saisie-arrêt de salaire?
- Pourquoi est-ce que je reçois toujours des lettres?
- Mes prêts étudiants sont-ils inclus?
- Le Syndic a-t-il accès à mon rapport de solvabilité?
- Pourquoi est-ce que mes dettes apparaissent encore sur mon rapport de solvabilité?
- Comment puis-je corriger mes rapports de solvabilité?
- J'aimerais m'acquitter d'un paiement, comment procéder?
- Puis-je modifier mes versements au cours de ma procédure de faillite?
- Que faire si mon véhicule cédé n'a pas encore été récupéré?
- Doane Grant Thornton remplit-elle mes déclarations fiscales pour chaque année de ma période de faillite?
- Pourquoi ne suis-je pas en mesure de remplir mes déclarations de revenus par voie électronique?
- Puis-je déposer une demande de carte de crédit ou de prêt?
- Comment me procurer une copie de ma Libération?
- Je n'arrive pas à joindre l'équipe d'administration des faillites. Que dois-je faire?

Pourquoi les créanciers me contactent-ils encore?

Nous savons par expérience qu'une grande proportion des créanciers respecte la procédure d'insolvabilité et cesse toute opération de recouvrement une fois que la notification leur a été transmise, mais il arrive qu'ils effectuent encore des appels et/ou envoient des correspondances dans les 6 à 8 semaines suivant la notification. Si un créancier entreprend encore une tentative de recouvrement, veuillez en informer l'équipe d'administration des faillites qui le contactera directement.

Si un créancier a été omis dans votre Bilan d'ouverture de liquidation, il pourrait ne pas être informé de la déclaration de faillite. Dans cette éventualité, veuillez fournir à l'équipe d'administration des faillites le nom et les informations relatives au compte dudit créancier. Nous les ajouterons à votre liste de créanciers et les informerons de votre procédure de faillite.

Après l'ouverture d'une procédure de faillite, combien de temps faudra-t-il pour suspendre la saisie-arrêt de salaire?

La délivrance d'un Certificat de nomination par le Bureau du surintendant des faillites donne lieu à une suspension immédiate de l'instance. Cette suspension interrompt toute activité de recouvrement. Toutefois, cette information doit être communiquée aux parties concernées (notamment, le service de la paie, le créancier saisissant, le tribunal). L'application de la suspension peut prendre plusieurs semaines, en fonction du créancier pratiquant la saisie-arrêt de salaire. De même, le remboursement des fonds saisis peut également prendre des mois.

Pourquoi est-ce que je reçois toujours des lettres?

Nous savons par expérience que la grande majorité des créanciers respectent le processus d'insolvabilité et cessent les opérations de recouvrement une fois qu'ils en sont informés, mais cela peut prendre entre 6 et 8 semaines pour que les créanciers cessent les appels et/ou l'envoi de courrier. Si un créancier continue à faire des tentatives de recouvrement, votre administrateur peut le contacter directement et lui demander d'arrêter de vous appeler. Pourquoi est-ce que mes créanciers font toujours des prélèvements ou les intérêts courent sur mon ancien compte en banque auquel j'ai toujours accès?

Mes prêts étudiants sont-ils inclus?

Si vous avez quitté l'école — à temps partiel ou à temps plein — depuis au moins sept ans, vos prêts étudiants seront annulés dans le cadre de votre faillite. Si cela fait moins de sept ans, les prêts étudiants ne seront pas annulés dans votre faillite, et vous devrez continuer à payer ces prêts ainsi que les intérêts accumulés jusqu'à leur remboursement complet.

Il est important de noter que Doane Grant Thornton n'est pas en mesure de confirmer la date à laquelle vous avez arrêté vos études à plein temps ou à temps partiel. Si vous n'êtes pas sûr de la date, contactez votre bailleur de fonds et posez-lui la question.

Le Syndic a-t-il accès à mon rapport de solvabilité?

Le Syndic autorisé en insolvabilité ne dispose d'aucune autorisation auprès des agences d'évaluation du crédit et attend de vous une liste précise des créanciers. Les rapports de solvabilité et les stratégies de rétablissement de votre crédit sont abordés en détail au cours de votre deuxième séance de conseil.

Veuillez noter que votre dossier de crédit conservera trace de vos créanciers pendant les 6 à 7 ans (14 ans pour les deuxième faillites) suivant votre libération de la procédure de faillite.

Pourquoi est-ce que mes dettes apparaissent encore sur mon rapport de solvabilité?

Vos dettes ne sont pas effacées tant que votre faillite n'est pas clôturée. Si votre faillite n'est pas clôturée, les droits de vos créanciers reprennent et ils peuvent poursuivre le recouvrement de la dette.

Comment puis-je corriger mes rapports de solvabilité?

En cas d'erreurs ou si des éléments n'ont pas été correctement reportés sur votre rapport de solvabilité, vous pouvez ouvrir un litige ou demander une enquête. Remplissez le formulaire en ligne/le formulaire papier et fournissez les pièces justificatives demandées.

Vous êtes tenu de vous assurer que le bureau de crédit a établi un rapport précis. Le bureau de crédit doit vous fournir une copie de votre rapport de solvabilité une fois par an sur demande.

Vous pouvez accéder aux formulaires de demande sur leurs sites Web :
<https://www.transunion.ca/fr> ou <https://www.consumer.equifax.ca/fr/personnel/>

J'aimerais m'acquitter d'un paiement, comment procéder?

Veillez contacter l'équipe d'administration des faillites pour définir les modalités de rééchelonnement.

Puis-je modifier mes versements au cours de ma procédure de faillite?

Le montant que vous versez au titre de votre faillite est fonction de vos revenus et de la valeur de vos biens, et non du montant dû à vos créanciers. Le gouvernement a établi des critères de revenu qui prennent en compte le nombre de personnes à votre charge. Ces critères déterminent le montant de vos contributions pendant la durée de votre faillite. Les montants peuvent varier tout au long de votre faillite en fonction de vos revenus et de vos dépenses obligatoires. C'est la raison pour laquelle vous êtes tenu(e) de déclarer vos revenus et dépenses au Syndic chaque mois, ce qui lui permet d'effectuer les modifications qui s'imposent.

Le Syndic ne peut modifier vos contributions sans en discuter avec vous et travaillera avec vous pour qu'elles soient échelonnées en fonction de votre capacité financière.

Que faire si mon véhicule cédé n'a pas encore été récupéré?

Le créancier doit vous contacter pour fixer les modalités de récupération du véhicule que vous avez cédé dans le cadre de votre faillite, mais cela peut généralement prendre des semaines (notamment en fonction du montant des arriérés de paiement). Si vous n'effectuez plus de dépôt auprès de la banque et que le créancier n'a pas encore récupéré votre véhicule, veuillez en informer l'équipe d'administration des faillites qui prendra contact avec le créancier.

Doane Grant Thornton remplit-elle mes déclarations fiscales pour chaque année de ma période de faillite?

Non, Doane Grant Thornton remplit les déclarations fiscales de l'année à laquelle vous avez déclaré faillite, et si cela n'a pas encore été fait, de l'année précédant votre faillite. Vous effectuerez vous-même vos déclarations fiscales au titre de toutes les années ultérieures.

Pourquoi ne suis-je pas en mesure de remplir mes déclarations de revenus par voie électronique?

Si vous êtes encore en situation de faillite ou si le Syndic n'a pas achevé l'administration de vos biens d'une faillite, l'Agence du revenu du Canada peut imposer un gel de votre bilan fiscal. Ledit gel signifie que vous serez dans l'obligation de remplir vos déclarations fiscales sur dossier papier (et de les envoyer par la poste).

Puis-je déposer une demande de carte de crédit ou de prêt?

Si vous êtes encore en situation de faillite, vous êtes tenu(e) par la loi de divulguer votre faillite au prêteur si vous sollicitez un crédit supérieur à 1000 \$. Pour autant que vous ayez divulgué cette information, vous pouvez déposer une demande de crédit. Cependant, toute dette contractée après la date de dépôt est considérée comme une dette « d'après-faillite » dont vous êtes entièrement responsable. Le prêteur se réserve le droit de vous accorder ou non ledit crédit.

Comment me procurer une copie de ma Libération?

Une fois délivré, vous recevrez par la poste votre Certificat de libération ou une Ordonnance de libération prononcée par le tribunal. Si vous perdez ou égarez votre Libération et souhaitez qu'il vous soit remis une autre, veuillez contacter l'équipe d'administration des faillites.

Je n'arrive pas à joindre l'équipe d'administration des faillites. Que dois-je faire?

Nous vous prions de comprendre que nos volumes d'appels sont très élevés et que nous essayons d'accorder à chaque personne l'attention et la qualité requises. Si vous laissez un message vocal, un membre de l'équipe vous rappellera d'ici le prochain jour ouvrable.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant votre faillite, veuillez nous contacter à :

1-855-747-2647 ou cibu-bk-admin@doane.gt.ca